02B-212000335-20221117-2022011104subfi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 novembre 2022

<u>Objet</u>: Demande de subvention à la Collectivité de Corse dans le cadre d'acquisitions de collections pour les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville au titre de l'année 2023

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre; Madame de GENTILI Emmanuelle; Madame LACAVE Mattea; Madame PIPERI Linda; Monsieur MASSONI Jean-Joseph; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine; Monsieur De ZERBI Lisandru; Madame POLISINI Ivana; Monsieur PERETTI Philippe; Madame ORSINI-SAULI Laura; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Madame CARRIER Marie-Dominique; Monsieur DALCOLETTO François; Monsieur DEL MORO Alain; Monsieur FABIANI François; Madame FILIPPI Françoise; Monsieur GRAZIANI Antoine; Madame LUCIANI Emmanuelle; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre; Madame PELLEGRI Leslie; Monsieur PIERI Pierre; Monsieur ROMITI Gérard; Madame TIMSIT Christelle; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien; Madame SALGE Hélène; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame COLOMBANI Carulina; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Monsieur LINALE Serge; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame POLISINI Ivana;

Monsieur GRASSI Didier à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Madame Laura Orsini-Sauli élue secrétaire prend place au bureau Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégati Le conse Vu le gui

Le conseil municipal,

Vu le guide des aides Culture de la Collectivité de Corse et notamment le volet « aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques »;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 novembre 2022 ;

Considérant l'objectif de la ville de Bastia de développement et d'élargissement à de nouveaux publics de la lecture et de l'offre culturelle ;

Considérant que les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville envisagent d'acquérir des ouvrages et des documents multimédias pour un montant de 68 424,50 € HT;

Considérant la mise à disposition de ces fonds permettant, entre autres, une exploitation pour l'organisation de conférences, expositions et actions d'animations diverses ;

Considérant que ces acquisitions peuvent être subventionnées au titre de « l'aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques ».

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE, Après en avoir délibéré Le conseil municipal.

A l'unanimité. Monsieur Gilles SIMEONI ne participe pas au vote

Article 1:

 Approuve le programme d'acquisitions des collections au titre 2023 pour les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville.

Article 2:

- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Acquisitions de collections 2023 pour les médiathèques Barberine Duriani et du centre-ville	68 424,50	CC – Règlement des aides Culture – « aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques » (60%) Ville (40%)	41 054,70 27 369,80
Total dépenses	68 424,50	Total recettes	68 424,50

Article 3:

 Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SAVELLI

Laura ORSINI-SAULI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un delai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.